

2026/24

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE HUIT ADJOINTS DU 21 MARS 2026
---------------------------------------	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, proclamés par le Bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L. 2122.8 du Code des Collectivités Territoriales.

A la suite au 1^{er} tour des Elections Municipales du 15 mars 2026 les résultats constatés portés sur les procès-verbaux et proclamés sont les suivants :

<u>NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :</u>	6 079
<u>NOMBRE DE VOTANTS :</u>	3 848
<u>NOMBRE D'EMARGEMENT :</u>	3 848
<u>NULS :</u>	48
<u>BLANCS :</u>	52
<u>SUFFRAGES EXPRIMES :</u>	3 748
<u>« VIVRE TOULOUGES ENSEMBLE » :</u>	569 voix
<u>« TOULOUGES ENERGIES » :</u>	3 179 voix

Suite au décompte des sièges dans le scrutin qui combine un système majoritaire et proportionnel, je déclare installés, dans leur fonction :

Etaient présents les Conseillers Municipaux :

1. Nicolas BARTHE
2. Aurélie PASTOR-BARNEOUD
3. Laurent LOPEZ
4. Christine MALET
5. Eric GARAVINI
6. Stéphanie GOMEZ
7. Thierry SEGARRA
8. Hélène GODET BARRATIER
9. Eric BOSQUE
10. Audrey CALVET
11. Serge CIVIL
12. Béatrice COULEMON-BAILLEUL
13. Fabrice SCHORDING
14. Sandrine RABASSE
15. Patrice PASTOU
16. Isabel COSTE-REYES

17. Martial MIR
18. Virginie VILA
19. Philippe BOUILS
20. Sandra LEBLANC-FERRER
21. Rudy KLEIN
22. Laurette NARANJO
23. Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ
24. Pascale MICHEL
25. Noureddine KOURDAN
26. Sabrina BEDOYA HADJAB
27. Sébastien DAUDE
28. Michel GAILLARD
29. Marie-Bénédicte ANDRE

La séance a été ouverte sous présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire sortant, qui après l'appel nominal, procède la lecture de l'ordre du jour.

Nicolas BARTHE met au vote de l'assemblée la désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Serge CIVIL, est désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales, la présidence de la séance au cours de laquelle est élu le maire, est dévolue au doyen d'âge, soit Michel GAILLARD

A l'issue de cette lecture, Michel GAILLARD procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux :

Monsieur Nicolas BARTHE, Madame Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Monsieur Laurent LOPEZ, Madame Christine MALET, Monsieur Eric GARAVINI, Madame Stéphanie GOMEZ, Monsieur Thierry SEGARRA, Madame Hélène GODET-BARRATIER, Monsieur Eric BOSQUE, Madame Audrey CALVET, Monsieur Serge CIVIL, Madame Béatrice COULEMON-BAILLEUL, Monsieur Fabrice SCHORDING, Madame Sandrine RABASSE, Monsieur Patrice PASTOU, Madame Isabel COSTE-REYES, Monsieur Martial MIR, Madame Virginie VILA, Monsieur Philippe BOUILS, Madame Sandra LEBLANC-FERRER, Monsieur Rudy KLEIN, Madame Laurette NARANJO, Monsieur Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Madame Pascale MICHEL, Monsieur Noureddine KOURDAN, Madame Sabrina BEDOYA HADJAB, Monsieur Sébastien DAUDE, Monsieur Michel GAILLARD, Madame Marie-Bénédicte ANDRE.

Michel GAILLARD constate que le quorum est atteint.

Michel GAILLARD, le doyen des membres du conseil conserve la présidence, pour organiser l'élection du nouveau Maire.

Le Conseil a choisi :

- | | |
|------------------------|---|
| - secrétaire de séance | Serge CIVIL |
| - assesseurs | Eric GARAVINI et Hélène GODET-BARRATIER |

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président rappelle que conformément aux articles L. 2122.4 et L. 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Nicolas BARTHE se présente comme candidat à l'élection de Maire.

L'élection a lieu au scrutin secret : chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)2
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 27
- f. Majorité absolue ¹ 14

A OBTENU

- Monsieur Nicolas BARTHE 27 voix

Monsieur Nicolas BARTHE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions, et prend la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour.

CREATION DE 8 POSTES D'ADJOINTS

Nicolas BARTHE expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer maintenant le nombre d'Adjoints au Maire, conformément à l'article L.2122-1 à L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise que ce nombre ne saurait excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal et propose à l'assemblée de fixer à 8 (huit) le nombre des Adjoints.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal DECIDE de fixer à huit le nombre d'Adjoints à élire et de POURVOIR, ce jour, ces huit postes.

ELECTION DES ADJOINTS

Nicolas BARTHE rappelle à l'Assemblée que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il laisse un délai de 10 minutes pour le dépôt des candidatures.

Une (1) seule liste conduite par Laurent LOPEZ a été déposée. Le Maire fait procéder à l'élection des Adjoints, avec Hélène GODET-BARRATIER et Eric GARAVINI comme assesseurs et Serge CIVIL comme secrétaire.

Premier Tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 .
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 27
- f. Majorité absolue 14

La liste conduite par Laurent LOPEZ obtient 27 voix

A l'unanimité des suffrages exprimés, la liste conduite par Laurent LOPEZ, est élue pour pourvoir les 8 postes d'Adjoints comme ci-dessous :

1 ^{er} Adjoint	Laurent LOPEZ
2 ^{ème} Adjointe	Aurélie PASTOR-BARNEOUD
3 ^{ème} Adjoint	Eric GARAVINI
4 ^{ème} Adjointe	Christine MALET
5 ^{ème} Adjoint	Thierry SEGARRA
6 ^{ème} Adjointe	Stéphanie GOMEZ
7 ^{ème} Adjoint	Eric BOSQUE
8 ^{ème} Adjointe	Hélène GODET-BARRATIER

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Nicolas BARTHE, Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire remet aux conseillers municipaux, une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ». (Articles L.2123-1 à L.2123-35 et R 2123-1 à D.2123-28).


La séance est levée à 11h13

Le Secrétaire de séance,



Serge CIVIL

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Procès-verbal mis en ligne sur le site internet de la ville le... 31/12/2026